



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr.: générale  
19 octobre 2010

Français  
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure  
Deuxième session**

Chiba (Japon), 24–28 janvier 2011  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Élaboration d'un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure**

**Inventaire mondial des installations de fabrication  
de chlore-alkali au moyen de cellules à mercure**

**Note du secrétariat**

1. À sa première session, tenue du 7 au 11 juin 2010, le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure a prié le secrétariat de préparer un inventaire mondial des installations de fabrication de chlore-alkali au moyen de cellules à mercure, notamment de fournir des informations sur leur capacité, leur localisation, ainsi que les plans de mise à l'arrêt ou de reconversion, en mettant à profit les renseignements recueillis dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
2. Le domaine de partenariat relatif à la production de chlore-alkali avait précédemment élaboré un inventaire des installations en consultation avec les organismes du secteur industriel et les partenaires sur la base d'une recommandation formulée par le Groupe consultatif du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE à sa première réunion, en avril 2009. Le PNUE a par la suite sollicité la contribution des parties prenantes à l'élaboration de l'inventaire par le biais de son site Internet. L'inventaire mis à jour est disponible à l'adresse suivante : [www.unep.org/hazardoussubstances/Mercury/PrioritiesforAction/ChloralkaliSector/Reports/tabid/4495/language/en-US/Default.aspx](http://www.unep.org/hazardoussubstances/Mercury/PrioritiesforAction/ChloralkaliSector/Reports/tabid/4495/language/en-US/Default.aspx).
3. L'inventaire sera régulièrement mis à jour. Les gouvernements sont invités à présenter toute nouvelle information ou correction à l'organisme dirigeant ce domaine de partenariat, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, à l'adresse électronique suivante : [mercury@unep.org](mailto:mercury@unep.org).
4. Selon les données compilées, 100 installations dans 44 pays disposent aujourd'hui d'une capacité de production industrielle de chlore au moyen de cellules à mercure. La capacité de

\* UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/1.

production annuelle de chlore au moyen de cellules à mercure est actuellement de 6,5 millions de tonnes au niveau mondial, alors qu'elle s'élevait à 9 millions de tonnes en 2005. Vingt installations dans 10 pays ont annoncé ou envisageraient des plans d'élimination de la production de chlore au moyen de cellules à mercure sur les cinq années à venir, à hauteur de 1,9 million de tonnes par an. L'industrie européenne du chlore-alcali, représentée par EuroChlor, s'est engagée à titre volontaire à éliminer toutes les unités de fabrication de chlore-alcali au moyen de cellules à mercure d'ici à 2020. Ces projets d'élimination ne sont pas pris en compte dans l'inventaire, dans lequel ne sont répertoriés que les plans d'élimination concernant des installations déterminées pour la période allant de 2010 à 2015. Aux États-Unis, les quatre dernières installations de fabrication de chlore-alcali au moyen de cellules à mercure envisagent de fixer au 31 décembre 2018 la date butoir pour la mise à l'arrêt ou la reconversion des installations, sous réserve de la législation actuellement soumise à l'examen du Congrès et de la viabilité économique de la reconversion des usines. En Inde, le Gouvernement et les organismes du secteur industriel sont convenus d'un calendrier prévoyant la cessation de la production de chlore-alcali au moyen de cellules à mercure d'ici à 2012.

5. Si l'on tient compte de l'engagement volontaire pris par le secteur industriel au sein de l'Union européenne, de la date de mise à l'arrêt ou de reconversion proposée aux États-Unis, des plans de reconversion prévus en Inde, ainsi que des autres plans de mise à l'arrêt ou de reconversion déjà établis et répertoriés dans l'inventaire, il reste 55 installations dans 24 pays, représentant une capacité totale de production annuelle d'environ 1,7 million de tonnes. Il est intéressant de noter que cette capacité totale de production est inférieure au volume mis hors service au cours de la période 2005-2010, représentant environ 2,6 millions de tonnes, comme indiqué plus haut.

6. Le Comité souhaitera peut-être prendre note des informations disponibles sur l'industrie du chlore-alcali et tenir compte des plans existants de mise à l'arrêt ou de reconversion des installations de production au cours des débats sur la gestion des procédés utilisant du mercure. Il souhaitera peut-être également faire d'autres recommandations à l'intention de ce domaine de partenariat concernant le recueil d'informations susceptibles de faciliter ses futures délibérations.